



**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

## **AVIS DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 février 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

### **175, chemin du Lac (vacant) – lot 5 365 294**

La première demande vise à autoriser une superficie maximale au sol du bâtiment principal à 125 m<sup>2</sup> en lieu et place de 112,8 m<sup>2</sup> maximum. À noter que l'aire constructible du lot est respectée.

La seconde demande vise à autoriser une hauteur minimale du bâtiment principal à 7,53 m en lieu et place de 8 m minimum.

La troisième demande vise à autoriser la présence d'un usage complémentaire, soit un bureau pour travail à domicile, au 2<sup>e</sup> étage du garage privé attaché en lieu et place de ne pas avoir un usage complémentaire au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment.

Le tout selon le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 480-85 en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 17 janvier 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)